
DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

Arrondissement de
Caen

Canton de Cabourg

COMMUNE
D'HEROUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier DEL PRETE, Maire.

Présents : M. DEL PRETE Didier M. LE GOUPIL Luc, Mme DUPUIS Virginie, Mr BERTIN Guy, Mr MARECHAL Hubert, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid, M. FLAUX Mickaël, M. LEGAY Rémi,

Absents :

M. FLAUX Mickaël est nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

En exercice : 8

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation

12 mai 2025

Date d'affichage

12 mai 2025

CONVENTION CANTINE A 1€

Lancée en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté compte parmi ses engagements celui de conforter les droits fondamentaux des enfants et réduire les privations au quotidien.

Afin d'alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées, améliorer la qualité des repas servis aux enfants et donner à chacun les moyens de la réussite, l'Etat soutient la mise en place par les collectivités de tarifications sociales des cantines scolaires.

A cette fin, il verse une aide financière par repas servi au tarif maximal d'1€, dans le cadre d'une grille tarifaire progressive calculée selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial. Cette grille doit comporter au moins trois tranches, dont au moins une tranche est inférieure ou égale à 1€ et une supérieure à 1€.

Cette convention définit les engagements des parties dans le cadre de ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix pour, autorise le Maire à signer la présente convention dans le cadre du renouvellement de « la cantine à 1€ » dans les conditions citées ci-dessus.

Pour copie conforme au registre, le 26 mai 2025
Le Maire Didier DEL PRETE

